

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 101

présenté par  
Mme Le Dain

-----

**ARTICLE 18**

I. – À la première phrase de l’alinéa 14, substituer au mot :

« communautés »,

le mot :

« groupes »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 21 s’agissant de la seconde occurrence du mot, 40, 42 et à la seconde phrase de l’alinéa 71.

III. – En conséquence, aux alinéas 16, 70, à la première phrase de l’alinéa 71 et aux alinéas 76 et 78, substituer aux mots :

« communautés d’habitants concernées »

les mots :

« groupes d’habitants concernés ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 20, substituer à la première occurrence du mot :

« communauté »

le mot :

« groupe ».

V. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la seconde occurrence des mots :

« toute communauté »

les mots :

« tout groupe ».

VI. – En conséquence, à l'alinéa 21, substituer à la première occurrence des mots :

« une ou plusieurs communautés d'habitants mentionnées »

les mots :

« un ou plusieurs groupes d'habitants mentionnés ».

VII. – En conséquence, à l'alinéa 39, substituer aux mots :

« une ou plusieurs communautés »

les mots :

« un ou plusieurs groupes ».

VIII. – En conséquence, à l'alinéa 72, substituer à la première occurrence des mots :

« une communauté »

les mots :

« un groupe ».

IX. – En conséquence, à l'alinéa 72, substituer à la seconde occurrence des mots :

« de la ou des communautés d'habitants détentrices »

les mots :

« du ou des groupes d'habitants détenteurs ».

X. – En conséquence, à l'alinéa 75, substituer aux mots :

« la ou les communautés d'habitants concernées »

les mots :

« le ou les groupes d'habitants concernés ».

XI. – En conséquence, à l’alinéa 79, substituer aux mots :

« toutes les communautés d’habitants concernées »

les mots :

« tous les groupes d’habitants concernés ».

XII. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 87, substituer aux mots :

« de la ou des communautés d’habitants concernées »

les mots :

« du ou des groupes d’habitants concernés ».

XIII. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« à la ou aux communautés d’habitants concernées »

les mots :

« ou aux groupes d’habitants concernés ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion de « communauté » est délicate à employer en droit français pour définir juridiquement des groupes d’être humaines. Le terme usuel de « communauté » renvoie généralement à des communautés religieuses et/ou de choix de vie. Il implique généralement une « adhésion » intellectuelle et/ou morale, voire physique, à des habitudes et des modes de vie.

En l’espèce, et dans ce texte, il convient donc de ne pas réduire un « groupe d’habitants » à une notion communautaire de personnes qui partageraient par choix personnel habitudes, moeurs et lieux de vie.